

# Commune de SAINT FIRMIN

## Conseil municipal du 18 octobre 2012

### Personnes présentes:

Georges LACOUR, Jacky PERRET, Raymond MONTAGNE, Eric JURY, François FUCHET, Jean Luc LESAVRE, Philippe WATTEAU, Brigitte DUBOIS, Laurent NIGAUD, Daniel BELIN.

### Personnes absentes :

Martine COSTA-REDOL, Christelle ROBERT

### Personnes excusées :

Sébastien GOGNIAT a donné pouvoir à Daniel BELIN  
Martine NIVOST a donné pouvoir à Georges LACOUR

### Secrétaire de séance :

Daniel BELIN

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2012,
- Modification du siège social du SIVOM des eaux de Brandon,
- Approbation du plan de zonage d'assainissement,
- Présentation des diagnostics dans le cadre de l'étude ECO VILLAGE,
- Convention SPA,
- Vente de la parcelle AC236,
- Limitation de la vitesse et marquage sur la RD1,
- Assurance des biens communaux et du personnel,
- Adoption des tarifs communaux 2013,
- Intercommunalité,
- Rentrée scolaire,
- Travaux,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

M. le Maire demande en préambule le rajout à l'ordre du jour du sujet concernant la classification du personnel. La demande est acceptée à l'unanimité par le conseil.

### 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2012 :

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

### 2) Modification du siège social du SIVOM des eaux de Brandon :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les statuts du SIVOM :

- En supprimant à l'article 1 la commune de ST SERNIN DU BOIS qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, n'adhère plus au SIVOM des eaux de Brandon mais à la CUCM,
- En modifiant l'adresse du siège social qui n'est plus à la mairie de St Sernin du Bois mais, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 : 3 rue des Bernauds 71670 SAINT PIERRE DE VARENNES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications des articles 1 et 6 du statut du SIVOM des eaux de Brandon.

### 3) Approbation du plan de zonage d'assainissement :

Le plan de zonage d'assainissement du SIVOM a fait l'objet d'une enquête publique et ce plan a été contesté par certains habitants de Saint Firmin qui demandaient leur raccordement au réseau collectif, position soutenue par la municipalité. Le SIVOM de Brandon, avant la délibération de notre commune, a approuvé le plan et de ce fait rejeté notre requête.

Dans ces conditions après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité n'approuve pas le plan de zonage.

### 4) Présentation des diagnostics dans le cadre de l'étude ECO VILLAGE :

Le bureau d'étude « Atelier du triangle » le 11 septembre et « Ingetec's » le 2 octobre ont rendu leurs diagnostics. Ci-dessous un résumé en est fait, les deux rapports sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

- I) **POPULATION** : En légère hausse (fonction des constructions)  
Enjeux : travailler l'attractivité pour conserver un solde migratoire positif  
Population âgée : 181 personnes de moins de 20 ans et 189 personnes de plus de 60 ans en 1999.  
Enjeux : permettre un rajeunissement de la population. Analyser la tranche en âge scolaire et ses évolutions (besoins).
- II) **LOGEMENT** :  
327 résidences principales, 24 résidences secondaires et 18 logements vacants en 2009.  
Peu d'appartements en location. Les maisons de type T2 et T6 ne trouvent pas preneur ?  
  
Enjeux : connaissance des logements vacants à affiner, développer les logements de type T3 et T4, comprendre l'attractivité de St Firmin pour les constructions neuves (prix du terrain).
- III) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** :  
76 emplois sur la commune pour 371 actifs dont 353 ayant un emploi en 2009. 16 exploitations agricoles.  
  
Enjeux : maintenir des emplois sur la commune. A priori, pas d'enjeux de développement économique fort en dehors de l'accueil d'artisans locaux.
- IV) **COMMERCES ET EQUIPEMENTS** :  
Equipements : Mairie, écoles, terrain de rugby, terrain multi sport, terrain de tennis, salles des fêtes, salle du temps libre, salles de Bouvier.  
  
Activités : 1 bureau d'études et métrés, P2MI et CIB, 1 carreleur, 1 décoration et confection, 1 taxi.  
  
Commerces : 1 bar-tabac, 1 ferme auberge, des commerces ambulants : boulanger, fromager, boucher.  
  
Enjeux : niveau de commerce et service correct à conserver ou développer.
- V) **CARTE COMMUNALE – FONCIER** :  
Carte communale : passage en PLU = définition (réduction) des zones constructibles, règles d'urbanisme spécifiques, projet de territoire (densité, typologie de logements)  
Foncier : peu de parcelles communales constructibles. Zones humides à conserver  
ZNIEF (espèces ou milieux rares ou menacés : Marais du Mesvrin, Bois de Mauprix et bois des Crots, Vallon de la fontaine sainte (les grand pièces).  
ZNIEF (grands espaces naturels et riches) : Forêt de l'Autunois.  
Réseaux : Gaz, Electricité, Eau potable, Assainissement corrects et assez développés.

VI) ANALYSE URBAINE ET PAYSAGERE :  
Structure urbaine éclatée. Axes principaux suivant RD 43 (Route de St Emiland) et RD 361 (route de St Firmin).

Enjeux : politique cohérente de développement à apporter, recentrer la polarité vers la salle A.BLONDEAU et Bouvier ? Pas de cœur de bourg marqué.

Routes et déplacements : poursuivre les liens piétons pour connecter les différents pôles. Organiser et aménager les espaces publics. Situation des hameaux à examiner.

VII) ANALYSE DU BATI :

GROUPE SCOLAIRE :

- Requalifier les abords du pôle scolaire pour mise en sécurité
- Limiter le stationnement sur la RD361, arrêt de bus, circulation piétons/voitures
- Repenser le pôle scolaire : entrées, fonctions (écoles, cantine, préau, salle de sport, garderie, crèche, sanitaires)
- Approvisionnement en énergie collective / isolation
- Logement au premier étage
- Problème du radon

SALLE A. BLONDEAU :

- Amélioration énergétique
- Espaces extérieurs : stationnement, circulation piétonne
- Terrain de tennis à rénover / environnement terrain de rugby à aménager

ESPACE DE BOUVIER – VIRAGES – PLACE

- Lien piéton en SAB et Bouvier
- Aménagement des lacets
- Aménagement de l'espace au dessus de la place

SALLE DE BOUVIER

- Améliorer la performance énergétique
- Nouvelle fonction pour cette salle (multi services ?)
- Réhabiliter les sanitaires publics

LOTISSEMENT DE BOUVIER

- Chercher un autre emplacement

CENTRE BOURG

- Aménager l'aire de stationnement et le parvis de l'église
- Réfléchir à l'aménagement de la traverse
- Densification des logements ?

**DIAGNOSTIC ENERGETIQUE :**

Voici les principaux éléments qui sont à retenir pour les bâtiments :

ECOLE PRIMAIRE

- Isolation du bâtiment très mauvaise et à refaire en grande partie
- Installation de chauffage en bon état
- Ventilation naturelle avec un problème de radon important

ECOLE MATERNELLE

- Isolation du bâtiment bonne dans l'ensemble mais certains points peuvent être améliorés (vitrages et toiture)
- Installation de chauffage en bon état sauf le calorifuge et vérification de l'embouage du plancher chauffant
- Ventilation mécanique simple flux (VMC) à rénover.

#### CANTINE

- Isolation du bâtiment très mauvaise et à refaire en totalité
- Installation de chauffage en bon état mais la régulation doit être améliorée
- Ventilation à créer pour la VMC des sanitaires

#### PREAU

Ce bâtiment n'est plus chauffé car l'ancien système de radiant électrique est en panne et ce système est obsolète surtout avec un bâtiment non isolé.

Nous préconisons au M.O de ne surtout pas chauffer ce Préau et de remplacer les menuiseries extérieures d'un point de vue isolation.

#### SALLE A BLONDEAU

- Isolation du bâtiment bonne dans l'ensemble mais toiture à rénover complètement
- Installation de chauffage très vétuste mais énergie électrique performante sur un bâtiment à occupation très discontinue mais 0% d'air neuf sur la CTA
- Ventilation mécanique à rénover pour la grande salle et les locaux annexes

#### SALLE DE BOUVIER

- Isolation du bâtiment très mauvaise et à refaire en grande partie sauf peut être les murs (à contrôler)
- Installation de chauffage très vétuste mais énergie électrique performante sur un bâtiment à occupation très discontinue
- Ventilation à rénover ou plutôt à créer

La prochaine rencontre avec l'Atelier du triangle est programmée le 6 novembre 2012, nous commencerons d'aborder les propositions concrètes avec en priorité, le groupe scolaire.

#### **5) Convention SPA :**

Monsieur le Maire expose que la nouvelle équipe dirigeante de la SPA région creusotine a décidé d'adopter une nouvelle convention en parfaite conformité avec les textes législatifs et réglementaires qui régissent l'abandon et la divagation sur la voie publique des animaux domestiques, notamment la loi du 6 janvier 1999 et celle du 20 juin 2008. Elle dénonce la convention actuellement en vigueur qui ne stipule explicitement aucune clause de résiliation ni préavis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle convention d'exploitation de fourrière et du lieu du dépôt élaboré par la société protectrice des animaux de la région creusotine,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **6) Vente de la parcelle AC236 :**

Monsieur le Maire expose les contacts avec Charlene et Baptiste NECTOUX en vue de leur vendre la parcelle AC 236 d'une surface de 922 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle AC 210, au prix d'achat de 30 € le m<sup>2</sup> soit 27 660 €.

Il précise qu'une canalisation d'eau usée et un poteau EDF sont implantés sur la parcelle et qu'il conviendra de les détourner avant d'implanter la construction.

Par mail, EDF s'est engagé à déplacer à ses frais le poteau si et seulement si un permis de construire est accordé et si la présence du poteau remet en cause réellement l'implantation de la maison.

La déviation de la canalisation des eaux usées ne sera pas à la charge de l'acheteur. Elle est en cours de discussion entre la commune et le SIVOM des eaux de Brandon. Si elle s'avérait être à la charge de la commune, celle-ci reste maître du choix final de l'entreprise retenue pour les travaux et en aucun cas n'acceptera de financer des travaux commandés par le SIVOM.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des présents et représentés :

**Demande** à Charlène et Baptiste NECTOUX domiciliés à TORCY de confirmer par écrit leur intention d'acquérir la parcelle AC 236 d'une surface de 922 m<sup>2</sup> au prix de 30 e le m<sup>2</sup>,

**Approuve**, au vu de cette notification écrite à venir, de leur céder ladite parcelle au prix de 30 € le m<sup>2</sup> soit 27 660 €,

**Précise** que les frais notariés à intervenir sont à la charge de l'acquéreur,

**Précise** que le poteau EDF sera dévié au frais d'EDF si et seulement s'il gêne l'implantation de la construction et si un permis de construire est accordé,

**Précise** que la déviation de la canalisation des eaux usées ne sera pas à la charge des acheteurs

**Autorise** le Maire, ou en cas d'empêchement un clerc de notaire, à signer l'acte à intervenir. En cas de signature par un clerc de notaire, l'acte de vente devra être validé au préalable par le Maire.

#### **7) Limitation de la vitesse et marquage sur la RD1 :**

Le lundi 1 octobre la DRI nous a présenté l'étude de sécurité réalisée sur la RD1 aux Couchets. Ces modifications de limitation de vitesse et de marquage tiennent compte de la configuration de la route départementale, de la concentration variable des habitations et des points dangereux. Le point marquant est la limitation à 50 km/h du carrefour entre la rue des Oiseaux et la RD1 et le marquage en ligne continue. Aucune remarque particulière n'a été formulée, la commune de Saint Firmin n'étant concernée que sur un petit tronçon.

#### **8) Assurance des biens communaux et du personnel :**

Nos différents contrats d'assurances bâtiments et matériels arrivent à échéance au 31 décembre 2012. Nous avons lancé une étude comparative entre l'assureur actuel et Groupama. L'analyse des offres nous amène à faire le choix de ce dernier qui a garanties égales voir supérieures sur certains postes est plus intéressant financièrement. Le conseil municipal approuve ce changement d'assureur.

Concernant les agents communaux, le contrat d'assurance groupe garantissant le personnel en cas de décès, invalidité et incapacité arrive à son terme le 31 décembre 2013. Il convient de délibérer à nouveau et de charger le CGFPT (centre de gestion) de souscrire, pour le compte de la commune, une assurance adéquate.

Après en avoir délibéré:

Le conseil municipal à l'unanimité charge le centre de gestion d'assurer la consultation et de choisir l'assureur du personnel à partir du 1 janvier 2014.

#### **9) Adoption des tarifs communaux 2013 :**

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, a approuvé une augmentation de 2% de tous les tarifs de location. La facturation de la vaisselle cassée ainsi que l'électricité sera inchangé.

A noter :

- les locations pour loto seront majorées, les locations pour concours seront diminuées. (Voir tableau récapitulatif joint).

- le tarif pour les bals sera le même que pour les thés dansants.

- la location de vaisselle à la salle de la cantine passera à 35€.

#### **10) Personnel communal :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade pour Patrick JURY et Fanny LOUDENOT ainsi qu'il suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	taux
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adopter les taux ainsi proposés.  
Cette délibération annule et remplace la délibération du 20 décembre 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe peut être promu au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2013. A compter de cette date, il propose :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la nomination de l'agent promouvable au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Ces propositions seront soumises pour avis à la Commission Administrative Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** les propositions du Maire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- **modifie** comme suit le tableau des emplois permanents de la commune :

Service technique :

Grade	suppression	création	Date de prise d'effet	Temps hebdomadaire de travail
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe		1	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Temps complet
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1		1 <sup>er</sup> janvier 2013	Temps complet

- **autorise** le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre les dispositions relatives à la nomination.

**11) Intercommunalité :**

M. le Maire fait un point sur les derniers événements concernant notre intégration à la CUCM. La dernière réunion de la CDCI a eu lieu le 21 septembre et depuis cette date nous avons la confirmation de notre intégration à la CUCM avec 7 autres communes (Saint Julien/Dheune, Charmoy, Marmagne, Saint Symphorien de Marmagne, Saint Pierre de Varennes, Gourdon, Marigny). Maintenant il faut que Monsieur le Préfet entérine officiellement ce regroupement par un arrêté, ce qui devrait se faire début novembre. Notre intégration définitive sera prononcée après un délai légal de recours de 3 mois et délibération des communes et intercommunalités concernées. L'intégration ne peut donc pas être effective au 1 janvier 2013 mais seulement au 1 janvier 2014. Notre premier contact avec les

responsables de la CUCM est programmé pour le 30 octobre pour mettre sur pied les modalités pratiques de cette intégration.

## **12) Rentrée scolaire :**

Le changement d'organisation n'a pas engendré de problème notable, même si il a fallu vaincre quelque peu les habitudes. L'objectif principal était d'absorber une surcharge d'effectif en maternelle en équilibrant les 3 classes en regroupant la grande section de maternelle avec les CP et les CE1. Un point plus précis sera fait lors du prochain conseil d'école.

## **13) Travaux :**

- Mairie : à ce jour le planning est respecté, les travaux se déroulent sans surprise. Le gros œuvre de la première phase est terminé, la poursuite des travaux se fera par la pose des fenêtres et portes. Nous prévoyons un transfert du secrétariat dans la salle du conseil après le 11 novembre ce qui permettra de débiter les travaux d'intérieur vers le 15 novembre. Une porte ouverte sera organisée avant la fin de l'année pour les habitants de la commune.

Le choix du futur mobilier est en cours et la commande devrait être passée très prochainement.

- Eau de pluie aux Champs de Bouvier : Des travaux de modification sur le réseau d'eau de pluie vont débiter début novembre. Ceux-ci permettront d'augmenter la capacité d'évacuation et d'éviter des déversements d'eaux de pluie dans les eaux usées.

## **14) Urbanisme :**

### **Urbanisme**

#### Permis de construire

Néant

#### Certificat d'urbanisme :

Notaire Jean THEUREAU : vente maison MALATY

Notaire Vincent BIZOLLON : vente maison MOINE

Notaire Vincent BIZOLLON : vente parcelle VERNIZEAU/ REVIRON

## **15) Questions diverses :**

- Bouvier : Le conseil a abordé les problèmes de sécurité dans la traversée de Bouvier, notamment aux abords de l'entreprise CBI où les manœuvres fréquentes de camions sont rendues dangereuses par la configuration de la route et la vitesse de certains usagés. Ces problèmes de sécurité ont été abordés avec les responsables de CBI.

Il a été décidé de proposer à la DRI :

- le déplacement du panneau signalant l'usine à l'entrée de Bouvier côté Le Creusot,
- de mettre en place à l'entrée opposée, un panneau lumineux limitant à 50km/h.
  
- Le conseil a abordé le sujet de la réalisation d'un blason communal autour de premières maquettes. Quelques mises au point sont nécessaires avant une adoption définitive.
- Des devis sont encours pour reprise de peinture à faire à la salle A.BLONDEAU suite au remplacement des toilettes et lavabos.
- Les problèmes de ramassage des ordures ménagères ont été évoqués et il a été précisé que les bacs de Saint Firmin « pucés » ou non « pucés » seraient ramassés jusqu'au 31 décembre 2013.

La séance est levée à 21h15.